



**COMITE DEPARTEMENTAL
DE SEINE-MARITIME
DE TENNIS DE TABLE**



**REGLEMENT CHAMPIONNAT DE SEINE-MARITIME
PAR EQUIPES 2026-2027**

« Règlement en conformité et complémentarité des règlements fédéraux »

Dates de dernières mises à jour :

Règles communes de la D1 à la D4 :

I.1 : Jours et horaires des rencontres :

	Le jour officiel des rencontres	Ouverture de la salle
D1 et D2	Vendredi à 20H00	19H30
<u>District Dieppois</u>		
D3 et D4	Vendredi à 20H30	20H00
<u>District Havrais</u>		
D3 et D4	Vendredi à 20H00	19H30
D3 et D4	Mardi à 20H00	19H30
<u>District Rouennais</u>		
D3 et D4	Vendredi à 20H00	19H30
D4	Mardi à 20H00	19H30
<u>Championnat Féminin</u>		
D1	Samedi 16h	

I.2 : Composition des équipes :

D1 ou journée Féminine	3 joueuses
D1 à D4	4 joueurs

ATTENTION RAPPEL : Pour toutes les journées de championnat, les joueurs doivent être licenciés à la date officielle de la rencontre.

Participation des féminines au championnat national, pré-régional ou régional et départemental masculin :

Les féminines sont autorisées à participer simultanément au championnat masculin (départemental) et au circuit féminin départemental :

- Possibilité d'inclure quatre féminines par équipe masculine dans chaque division départementale (comme en régionale)
- Sans brûlage avec le circuit féminin départemental et le championnat National, Pré-National ou Régional féminin
- Une joueuse peut disputer 2 rencontres au plus pour la même journée, dans une équipe du championnat masculin, et dans une équipe du championnat féminin, entre le lundi et le dimanche qui suit. Il y a lieu de tenir compte des dates officielles des rencontres.

I.3 : Feuilles de rencontres :

* La feuille de rencontre peut être dématérialisée (utilisation de GIRPE **V2 ou V1**)

* Signatures obligatoires

A) Si rencontre jouée ou équipe forfait/exempt :

Journée contre une équipe FORFAIT SIMPLE (club forfait)

- Informer le responsable de Division
- Informer le club adverse
- **Informé à l'adresse « championnatscd76tt@orange.fr »**

Journée contre une équipe FORFAIT (club bénéficiant du forfait)

- Si jouant à domicile,
 - o Si utilisation de Girpe pour remonter les noms des quatre joueurs devant jouer cette rencontre.
 - o Si utilisation d'une feuille papier (officiel), remonter les noms via l'espace monclub.
- Si jouant à l'extérieur, envoie des quatre noms devant jouer la rencontre au responsable de la division et à l'adresse
« championnatscd76tt@orange.fr »

Journée contre une équipe EXEMPT

- Remonter dans SPID via GIRPE (Domicile comme Extérieur)
- Remonter dans SPID via l'espace monclub (Domicile comme Extérieur)

En cas de non-réception de la feuille de rencontre dans les huit jours suivant la date officielle de la journée de championnat, les joueurs ayant participé à la journée précédente sont considérés comme ayant participé à cette journée au titre de cette équipe. (cf. Règlements fédéraux – Règlements sportifs – art. II.112.2)

La feuille de rencontre doit être fournie par le club recevant ou bénéficiant du forfait, elle doit être rédigée correctement, par le capitaine (de l'équipe visiteuse si la rencontre a lieu), en 4 exemplaires (2 ex. pour le secrétariat, 1 ex. pour l'équipe visiteuse, 1 ex. pour l'équipe qui reçoit).

Rappel : pour le N° de journée mettre le N° de brûlage (réf SPID).

B) Saisie et Transmission des résultats sur SPID (Obligatoire) :

Dans un délai de 72H soit :

- Rencontre du mardi, saisie dans SPID au plus tard le Vendredi 20H00
- Rencontre du Vendredi saisie dans SPID au plus tard le Lundi 20H00

Si utilisation de feuilles papier :

Envoi des feuilles de rencontre RECTO (et VERSO s'il y a une case de cochée au recto) possible par mail (si feuille papier, la photocopier ou la scanner) à

championnatscd76tt@orange.fr (vous n'avez plus besoin de les envoyer par courrier postal au secrétariat, par contre, il faut toujours rentrer les résultats sur "SPID" et conserver la feuille toute la saison).

Si la saisie sur Internet est impossible, dans les délais, faire un mail ou courrier, rapidement pour permettre la saisie, en donnant les détails de la rencontre (photocopie feuille par exemple) au secrétariat.

Pour rentrer vos résultats (SPID) :

http://www.fftt.com/monclub/spid_equipe/chp_dep.php?organisme_pere=76

C) Consultation des résultats :

Adresse site Internet du CD76 : <http://www.cd76tt.fr>

I.4 : Modification de date, horaire : (une validation par la Commission Sportive évitera tout malentendu)

Toutes les dates sont fixées sur le calendrier du CD76 diffusé à tous les clubs en début de saison (ou de phase) et disponibles sur le site (il peut être réactualisé sur ce site)

Toute modification se fait suivant les règlements **fédéraux (Cf Règlements fédéraux – Règlements sportifs – Art. II.116)**

DEROGATION horaire : Pour les clubs qui ont une salle qui ne peut ouvrir à l'heure officielle, ils doivent faire une demande de dérogation à chaque Phase en fournissant un document officiel validant l'objet de la demande. La Commission Sportive du CD76 « CSD76 ») validera dans ce cas la demande.

Si refus de la CSD76, le(s) club(s) adverse(s) devra(ont) être averti à chaque journée. La demande de dérogation est à renouveler pour chaque olympiade. (Si non-respect, voir amende).

Pour rappel, le report de rencontre n'est pas autorisé.

Seule la Commission Sportive, **sera** habilitée à fixer un ou des reports de rencontres. Elle peut valider éventuellement et exceptionnellement une demande de report, si raison réglementaire. En cas de report, la rencontre devra impérativement se jouer avant la date officielle de la journée suivante.

Si problème de disponibilité de salle, la priorité doit être faite à l'avancement de rencontre ou sinon à jouer dans une autre salle ou à l'extérieur.

Plus de formulaire papier : toutes les demandes prévisibles se font sur votre espace "MONCLUB" avant la date prévue.

S'il n'y a pas accord dans les délais, la Commission Sportive acceptera le changement de salle après information de l'autre équipe, si, à proximité de la 1^{ère} salle, s'il n'y a pas de changement de date.

Il est vivement conseillé de prendre contact avant la démarche officielle, avec l'équipe adverse concernée par une demande, afin de les informer de la demande et de se mettre d'accord oralement (ou par mail) sur la solution retenue).

Si le système informatique ne le permet pas, un mail explicite avec les échanges d'accord entre les 2 clubs concernés suffira, dans la mesure où tous les renseignements nécessaires à l'identification de la demande seront rappelés dans ce mail. (Rencontre concernée, division, poule, date, salle, horaire, motif...).

En cas d'intempéries (neige, verglas...), le report de rencontres pourra s'effectuer avec l'accord des deux clubs et de la commission sportive (une date limite de report sera également fixée par la commission sportive).

Toutefois, si un des clubs n'accepte pas le report la commission sportive se basera sur le bulletin météo du jour de la rencontre (bulletin officiel de météo France à 13H00) : <http://france.meteofrance.com/> ou Tél : **Numéro départemental** : 06.80.82.26.78

-la vigilance orange est inscrite à 13H00, les demandes de reports seront systématiquement prononcées (une date limite de report sera fixée par la commission sportive)

-la vigilance orange n'est plus inscrite à 13H00, si l'un des clubs ne souhaite pas reporter la rencontre, alors celle-ci devra se jouer (sous peine de défaite par forfait).

I.5 : Licences :

Voir les règlements fédéraux (*Règlements fédéraux – Règlements sportifs – Art. II.110*)

La commission sportive statuera avec toutes les conséquences que cette décision pourrait entraîner pour l'équipe du joueur fautif.

I.6 : Brûlages et litiges :

Voir Annexe 2

I.7 : Amendes ou Frais :

Voir Annexe 1

I.8 : Juge-arbitrage :

A défaut d'un juge arbitre désigné ou officiel présent dans la salle, le capitaine de l'équipe visiteuse fera office de juge arbitre de la rencontre. Il devra obligatoirement inscrire ses coordonnées à l'endroit prévu sur la feuille de rencontre (**personne Majeure**).

Dans tous les cas, ce juge arbitrage ne sera pas « comptabilisé » pour les obligations des clubs dans le nombre de prestations à réaliser !

I.9 : Attribution des titres départementaux et barrage :

- Les équipes premières de chaque poule devront prévenir si elles souhaitent OUI ou NON, participer, intégralement, aux journées des titres. (Dans ce cas, le refus n'entraînera pas de sanction sportive ou financière)

Par contre, l'abandon en cours de l'une des journées des titres sera assimilé à un forfait simple avec amende sans sanction sportive.

Les finales des championnats par équipes de D1, D2, D3, D4 pour l'attribution des titres ou les barrages devront être normalement effectuées (si impossibilité de barrage au calendrier, l'attribution sera faite, par le classement de toutes les équipes 1^{ères} de poules, suivant règlements fédéraux, puis organisation de la finale entre 2 équipes qui auront accepté dans les délais indiqués de participer aux titres (prise dans l'ordre du classement des premiers établis).

Toutes les rencontres s'arrêtent à la victoire acquise (Arrêt de la rencontre lorsqu'une des 2 équipes a atteint la moitié + 1 point, de points-victoires, dans l'ordre de la feuille de rencontre).

Pour chaque rencontre de ces titres, à chaque tour, c'est l'équipe la mieux classée qui reçoit *

(*) Si la salle est désignée :

La salle pourra être désignée si le responsable le juge utile, en accord avec la Commission Sportive, et cela en fonction du critère de temps utilisé lors de la composition des poules en début de phase (rotation alternance possible entre les districts, pour chaque phase)

I.10 : Montées et descentes :

Les montées et descentes se font d'abord en fonction de l'application de descentes de niveaux supérieurs (suites à sanctions ou règles ou demandes de clubs).

Pour les poules de 7 ou 8 équipes, les équipes classées premières de chaque poule montent en niveau supérieur pour la phase suivante.

Tous les 8^{èmes} de chaque poule descendent en division de numéro supérieur sauf décision contraire de la commission sportive départementale, si des poules sont de 7 équipes pas de descentes directes obligatoires dans ces poules.

Les meilleurs seconds peuvent être sollicités à monter afin de compléter les places dans les poules.

(Voir règlement, ci-dessous, par division, de la saison en cours)

Pour tout repêchage, le responsable contactera directement les clubs selon leurs classements de la phase précédente.

Si pas de réponse dans le délai prévu, l'équipe sera considérée comme acceptant l'application des règlements, sans dérogation. (Toute demande ultérieure ne sera prise en compte, qu'après toute demande d'autres équipes faites dans les délais et règle ci-dessus).

Après la prise en compte des montées et descentes réglementaires, mais avant le début du championnat, un repêchage par groupe pourra être réalisé si des places restent libres. (L'équipe repêchée prendra la position de la place libre dans la poule après la date de clôture d'inscriptions)

I.11 : Composition des poules :

Dans chaque phase les équipes **doivent dans la mesure du possible, pouvoir disputer au moins 6 rencontres** (avec des play-offs, ou rencontres Aller / Retour, hors forfaits et hors titres).

II) Règles spécifiques :

Les clubs peuvent avoir plusieurs équipes dans la même division mais réparties dans différentes poules

Dans le cas où une répartition géographique est réalisée, si le nombre d'équipe d'un même club est supérieur au nombre de poule du secteur, plusieurs équipes de ce club pourront s'affronter.

Si deux équipes se retrouvent dans une même poule, les deux équipes doivent s'affronter dès la première journée.

Les rencontres se jouent en 14 parties, toutes jouées (12 simples et 2 doubles). (Double 1 complet voir I.2 : Composition des équipes)

Les quatre joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C, D.

Les quatre joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W, X, Y, Z.

L'ordre des parties est le suivant : AW – BX – CY – DZ – AX – BW – DY – CZ – double
1 – double 2 – AY – CW – DX – BZ

La rencontre se dispute sur deux tables

Un joueur ne peut participer qu'à un seul double.

Responsable championnat Départementale 1 et 2 :

Départementale 1	Départementale 2
Marc Dupuy Tél : 06.60.97.21.93 Mail : marc.dupuy0677@yahoo.fr	Jean Michel LEFEBVRE Tél : 06.28.76.76.55 Mail : lefebvrejmichel@hotmail.com

II.1 : Championnat départemental 1 et 2 (D1 / D2) :

Le championnat départemental de D1 est composé de 6 poules de 8 équipes.

Le championnat départemental de D2 est composé de 8 poules de 8 équipes.

Le responsable de l'épreuve a néanmoins la possibilité de réduire ou d'augmenter le nombre de poules en fonction des inscriptions.

A) Composition des poules à chaque phase :

Les équipes sont classées suivant le règlement fédéral ; rang dans les poules (phase précédente) puis quotient « points- rencontre » par nombre de rencontres, etc... dans l'ordre suivant :

- Les équipes qui descendent de niveau supérieur
- Les équipes qui montent de niveau inférieur
- Les équipes de division actuelle de la phase précédente
- Des repêchages peuvent être effectués si besoin

Toutefois les poules sont également finalisées en fonction des zones géographiques

A1) Déroulement 1ère phase : Journées 1 à 12 (1Ph1 à 7Ph1)

Par rencontre « Aller » uniquement.

A2) Déroulement 2ème phase : Journées 13 à 19 (1Ph2 à 7Ph2) :

Par rencontre "Aller" uniquement.

B) Fin de chaque phase :

Les équipes classées premières de chaque poule montent en Régionale pour la phase suivante. Voir (I.10 : Montées et descentes)

Lorsqu'une équipe se désiste 2 fois consécutivement pour jouer dans une division à laquelle elle devait accéder, elle est rétrogradée d'une division (Cf. Règlements fédéraux – Règlements sportifs – Art.II.115.2)

Si désistement de l'équipe classée 1^{ère} possibilité de monter pour l'équipe classée 2^{ème} dans la même poule.

d) Titres de D1 et D2 :

- Toutes les rencontres se disputent.
- Pour la transmission des résultats, même procédure que les rencontres de poules (accès sur SPID dans "Autres rencontres")
- En cas d'égalité de points, dans une poule, un départage sera effectué en faisant le quotient des points rencontres par le nombre de rencontres effectuées.
- Les équipes premières de poules sont classées au quotient pour déterminer un classement.
- En cas de quotient égal, il sera procédé à un départage, au quotient, des points parties gagnées par les points parties perdus, puis, si nécessaire quotient points manches...(application règlements fédéraux)
- Pour chaque rencontre pour les titres, à chaque tour, c'est l'équipe la mieux classée des deux équipes qui reçoit*

Départementale 1 :

Quart de finale : date fixée au calendrier

L'équipe classée 3^{ème} reçoit* l'équipe classée 6^{ème} (rencontre A)

L'équipe classée 4^{ème} reçoit* l'équipe classée 5^{ème} (rencontre B)

Demi-finale : date fixée au calendrier

L'équipe classée 1^{ère} reçoit* l'équipe vainqueur de la rencontre A (rencontre C)

L'équipe classée 2^{ème} reçoit* l'équipe vainqueur de la rencontre B (rencontre D)

Finale : date fixée par le responsable de division (calendrier Départemental)

Départementale 2 :

Quart de finale : date fixée au calendrier

L'équipe classée 1^{ère} reçoit* l'équipe classée 8^{ème} (rencontre A)

L'équipe classée 2^{ème} reçoit* l'équipe classée 7^{ème} (rencontre B)

L'équipe classée 3^{ème} reçoit* l'équipe classée 6^{ème} (rencontre C)

L'équipe classée 4^{ème} reçoit* l'équipe classée 5^{ème} (rencontre D)

Demi-finale : date fixée au calendrier

L'équipe vainqueur de la rencontre A / l'équipe vainqueur de la rencontre A
(rencontre D)

L'équipe vainqueur de la rencontre B / l'équipe vainqueur de la rencontre B
(rencontre C)

Finale : date fixée par le responsable de division (calendrier Départemental)

Responsable District :

DIEPPOIS	ROUENNAIS	HAVRAIS
DEMARTHE Bernard	LEFEBVRE Jean Michel	BAUDRY Sylvain
	06.28.76.76.55	
demarthe.bernard@gmail.com	lefebvrejmichel@hotmail.com	sby@cd76tt.fr

Responsable Division District 3 et 4 :

DIEPPOIS	ROUENNAIS	HAVRAIS
THIEUBAUD Patrick	HERELLE Richard	COMMARE Dominique
06.12.68.73.06	06.73.76.85.50	06.51.51.72.98
demarthe.bernard@gmail.com	lefebvrejmichel@hotmail.com	dce@cd76tt.fr

II.2 : Championnat départemental 3 (D3) :

A) Composition des poules :

Nombre de poules déterminé par les responsables de District. Elles sont composées de 8 équipes au maximum :

- Les équipes qui descendent de D2
- Les équipes qui montent de D4
- Les équipes maintenues en D3 pour compléter

B1) Déroulement 1ère phase : Journée 1 à 12 (1Ph1 à 7Ph1)

Par rencontre « Aller » uniquement.

B2) Déroulement 1ère phase : Journée 1 à 12 (1Ph1 à 7Ph1)

Par rencontre « Aller » uniquement.

C) Fin de chaque phase :

Chaque District précise ses règles de montées en début de chaque phase. Les équipes classées premières de chaque poule (de 7 ou 8 équipes) montent en D2 pour la phase suivante.

(S'il y a 2 poules de 6, ou nombre de poules multiple de 2)

Des play-offs seront organisés afin que chaque équipe joue au minimum 6 rencontres.

Lorsqu'une équipe se désiste 2 fois consécutivement pour jouer dans une division à laquelle elle devait accéder, elle est :

Si dans la même saison : cette équipe est rétrogradée d'une division en fin de saison

Si sur 2 saisons (refus en fin de phase 2 de la saison précédente et refus en fin de 1ère phase de la saison en cours) cette équipe ne pourrait monter en fin de 2ème phase si elle pouvait le faire. (Cf. Règlements fédéraux – Règlements sportifs – Art.II.115.2)

Nota : Les districts pourront organiser des titres de phase 1 (1/2 finale et ou que la finale) (à leur convenance) pas de titres départementaux prévus à ce niveau pour la phase 1.

Pour la transmission des résultats, même procédure que les rencontres de poules (accès sur SPID dans "Autres rencontres")

II.2 : Championnat départemental 4 (D4) :

A) Composition des poules :

Nombre de poules déterminé par les responsables de District. Elles sont composées de 8 équipes au maximum :

- Les équipes qui descendent de D3
- Les inscriptions
- Les équipes maintenues en D4 pour compléter

B1) Déroulement 1ère phase : Journée 1 à 12 (1Ph1 à 7Ph1)

Par rencontre « Aller » uniquement.

B2) Déroulement 1ère phase : Journée 1 à 12 (1Ph1 à 7Ph1)

Par rencontre « Aller » uniquement.

C) Fin de chaque phase :

Chaque District précise ses règles de montées en début de chaque phase.
Les équipes classées premières de chaque poule (de 7 ou 8 équipes) montent en D3 pour la phase suivante.

(S'il y a 2 poules de 6, ou nombre de poules multiple de 2)

Des play-offs seront organisés afin que chaque équipe joue au minimum 6 rencontres.

Lorsqu'une équipe se désiste 2 fois consécutivement pour jouer dans une division à laquelle elle devait accéder, elle est :

Si dans la même saison : cette équipe est rétrogradée d'une division en fin de saison

Si sur 2 saisons (refus en fin de phase 2 de la saison précédente et refus en fin de 1ère phase de la saison en cours) cette équipe ne pourrait monter en fin de 2ème phase si elle pouvait le faire. (Cf. Règlements fédéraux – Règlements sportifs – Art.II.115.2)

Nota : Les districts pourront organiser des titres de phase 1 (1/2 finale et ou que la finale) (à leur convenance) pas de titres départementaux prévus à ce niveau pour la phase 1.

Pour la transmission des résultats, même procédure que les rencontres de poules (accès sur SPID dans "Autres rencontres")

Responsable Titres de la D1 à la D4 Départementale
LEFEBVRE Jean Michel
06.28.76.76.55
lefebvrejmichel@hotmail.com

Finale Départementale D1 et D2 : Date fixée par le responsable de division (calendrier Départemental)

Finale Départementale D3 et D4 : Date fixée par le responsable de division (calendrier Départemental)

Triangulaire entre les 3 Districts

Déroulement de l'épreuve
Sur 4 tables

Tour N°1

L'équipe la mieux classée jouera l'équipe la moins bien classée des 3

L'équipe 2 arbitre.

Tour N°2

L'équipe qui sera la seconde mieux classée jouera l'équipe la moins bien classée des 3

L'équipe 1 arbitre.

Tour N°3

L'équipe qui sera la mieux classée jouera l'équipe qui sera la seconde mieux classée des 3
L'équipe 3 arbitre.

Tour N°4

L'équipe la mieux classée jouera l'équipe la moins bien classée des 3
L'équipe 2 arbitre.

Tour N°5

L'équipe qui sera la seconde mieux classée jouera l'équipe la moins bien classée des 3
L'équipe 1 arbitre.

Tour N°6

L'équipe qui sera la mieux classée jouera l'équipe qui sera la seconde mieux classée des 3
L'équipe 3 arbitre.

Tour N°double

L'équipe la mieux classée jouera l'équipe la moins bien classée des 3
L'équipe 2 arbitre.

Tour N°double

L'équipe qui sera la seconde mieux classée jouera l'équipe la moins bien classée des 3
L'équipe 1 arbitre.

Tour N°double

L'équipe qui sera la mieux classée jouera l'équipe qui sera la seconde mieux classée des 3
L'équipe 3 arbitre.

Tour N°10

L'équipe la mieux classée jouera l'équipe la moins bien classée des 3
L'équipe 2 arbitre.

Tour N°11

L'équipe qui sera la seconde mieux classée jouera l'équipe la moins bien classée des 3
L'équipe 1 arbitre.

Tour N°12

L'équipe qui sera la mieux classée jouera l'équipe qui sera la seconde mieux classée des 3
L'équipe 3 arbitre.

ANNEXE 1

Les amendes seront appliquées dans les conditions mentionnées ci-dessous :

1.7.1 Au club concerné par :

- Equipe incomplète 4 fois dans une même phase (joueur absent pour toutes ses rencontres ou manquant ou joueur non qualifié (brûlé...)) : **15 €**
- Joueur non licencié ou joueur poussin en Seniors : **15 €** (est considéré également "joueur absent ")
- Forfaits-1^{er} forfait : **20 €**
- Forfait général : **50 €** (20 € + 30 €)
- Caution pour réclamation : **15 €**
- Suppression (après que les poules non ordonnées soient sorties) : **20 €**

1.7.2 Au club recevant par :

- Feuilles de rencontre (même par mail) envoyée hors délais (même si forfait de l'autre équipe ou équipe qui est exempte) : **10 €**
- Non saisie SPID feuille et résultat : amende **10 €** pour chaque oubli.
- Feuilles non réglementaires : **10 €**
- Salle club non ouverte à l'horaire réglementaire sauf dérogation consultable sur le site du CD76 : **15€ ou application de l'article II.105 du règlement fédéral** (ET SI Club adverse non averti officiellement ET réclamation mentionnée réglementairement sur feuille et réclamation confirmée dans les délais)

1.7.3 Responsable le club visiteur (JA) ou le club de l'équipe bénéficiant d'un forfait ou que son équipe exempte :

- Non présentation de licence par joueur par feuille : 10 € (Toute preuve de non-présentation entraînera une amende : Exemple : si erreur de N° de licence ou erreur de nom de joueur, ou joueur non licencié sur feuille ET/OU sur SPID)
- Feuilles de rencontres papier incorrectement rédigées : 2 €
- A savoir
 - n° de division ou lettre de poule non inscrit ou inexistant
 - libellé des équipes non-inscrit en totalité
 - numéro des équipes non inscrit
 - absence de nom, prénom du joueur
 - classement du joueur non inscrit
 - scores et points rencontres non-inscrites ou inexactes
 - numéro de la journée non inscrit ou inexact
 - feuille non signée recto, (verso si case cochée au recto)
 - affranchissement insuffisant
 - absence nom et adresse du juge arbitre (à défaut celle du capitaine de l'équipe visiteuse)

ANNEXE 2

Brûlages

- CAS A Un joueur ne peut participer qu'à une rencontre pour un même tour
Sanction : Les points équipes du joueur « Brûlé » seront attribué à l'équipe l'adverse (Si deux CAS, défaite par 14/00 mais points de la défaite)
- CAS B Un joueur ayant disputé 2 rencontres est brûlé pour les équipes de numéro supérieur
Sanction : Les points équipes du joueur « Brûlé » seront attribué à l'équipe l'adverse (Si deux CAS, défaite par 14/00 mais points de la défaite)
- CAS C Une joueuse a participé à deux championnats différents lors de la même journée
Aucune sanction
- CAS D Lorsqu'un club est représenté par 2 équipes dans une même poule, 1 joueur ayant participé à une rencontre avec l'une des deux équipes ne peut plus jouer dans la seconde équipe, et cela quel que soit le numéro de chacune des équipes.
Sanction : Les points équipes du joueur « Brûlé » seront attribué à l'équipe l'adverse (Si deux CAS, défaite par 14/00 mais points de la défaite)
- CAS E Le règlement fédéral dit qu'à la 2ème journée (de chaque phase) il ne peut pas y avoir dans une équipe plus d'un joueur ayant disputé la 1ère journée (de la phase) dans une équipe de N° inférieur.
Sanction : Deux joueurs ou plus sont en infraction avec le règlement, la rencontre sera perdue par 14/00 mais si rencontre jouée, le point de la défaite sera attribué.

Litiges

- CAS CAT Un joueur d'une catégorie d'âge non autorisée dans le paramétrage joue une rencontre de cette épreuve (**Amende de 15 €**)

Sanction : Les points équipes du joueur « Litige » seront attribué à l'équipe l'adverse
Deux joueurs ou plus sont en infraction avec le règlement, la rencontre sera perdue par 14/00 mais si rencontre jouée, le point de la défaite sera attribué.

- CAS RR Retard dans le renouvellement de la licence (Date de validation > Date théorique de la rencontre)

- CAS NR Non-renouvellement de la licence (la date de validation est nulle)

- CAS N Le licencié possède un certificat médical de type 'N'

Sanction Litiges : Le joueur sera retiré de la rencontre et les points parties individuels seront non comptabilisé

- CAS E Le nombre d'étrangers de l'équipe est supérieur au nombre d'étrangers autorisés par le championnat